

BAEPI / DEVE
Bureau n° 4206S
Affaire suivie par :
Julie MATHIEU
Tél : 03 20 62 30 77
Mél : julie.mathieu@@ac-lille.fr
dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 30 novembre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
directeur des services de l'éducation
nationale du Nord,

A

Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées sous contrat
S/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Prix « Non au harcèlement » 2020-2021

Annexes : Fiche de présentation du concours et rapport du jury 2019-2020
Circulaire ministérielle MENE2028121C du 19 octobre 2020

Le Prix « Non au harcèlement », reconduit pour la huitième année consécutive, est l'un des axes stratégiques de la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs portée par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les principaux objectifs de cette action sont de sensibiliser les enfants et les adultes au harcèlement à l'école mais également de donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention.

Ce concours est ouvert aux élèves dès la classe de CP jusqu'au lycée, répartis en trois catégories : élémentaire, collège, et lycée. Lors de l'édition 2019-2020, 114 dossiers ont été déposés par les établissements de l'académie.

Le prix distingue les affiches et vidéos, supports de prévention contre le harcèlement, conçus en groupe par les élèves sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives, en articulation avec le plan de prévention des violences de l'établissement scolaire. Il contribue, dans une démarche plus globale d'amélioration du climat scolaire, à mobiliser les élèves en matière de prévention du harcèlement. Ouvert aux élèves du CP jusqu'au lycée, il peut servir de support à un travail dans le cadre de l'enseignement moral et civique, venir enrichir le parcours citoyen des élèves ou le parcours éducatif de santé.

Cette année, au niveau national, 11 lauréats recevront un prix et seront financés :

- 6 prix « non au harcèlement », répartis par catégories (élémentaire, collège et lycée) et types de support (affiche et vidéo) ;
- 2 prix spéciaux « harcèlement sexiste et sexuel » ;
- 1 prix « cyber » ;
- 2 prix mention « coup de cœur des élèves ».

A l'instar de l'année précédente, un projet « coup de cœur » sera également sélectionné et retravaillé par les équipes de la communication et des médias numériques afin de servir de support de communication de la campagne de mobilisation contre le harcèlement du ministère pour l'année 2021. Le jury national fera sa sélection à partir des 9 lauréats présélectionnés pour chacune des académies par les jurys académiques.

Vous trouverez en annexe une fiche présentant les modalités d'organisation du concours ainsi que les modalités d'envoi des projets sous format numérique uniquement au rectorat. La date limite d'envoi dans l'académie est fixée au **vendredi 5 février 2021**.

Toutes les informations relatives à l'organisation de ce concours sont accessibles sur le site Eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-harcèlement.html>.

Afin que les travaux des élèves servent encore plus efficacement à la lutte contre le harcèlement, les productions pourront être publiées sur les sites relevant du ministère de l'Education nationale et les sites partenaires. Aussi, il est demandé aux participants de veiller au respect de la législation sur les droits d'auteurs ainsi qu'au respect du droit à l'image de toutes les personnes participant à la réalisation d'affiches et de vidéos. A cet effet, les personnes concernées rempliront les formulaires de cession de droit à l'image et de droit d'auteur téléchargeables et les joindront au dossier déposé.

Pour tout complément d'information, Madame Sylvie MONIN référente départementale « harcèlement », est à votre disposition.

Je vous remercie de votre collaboration et de bien vouloir diffuser ces informations auprès des équipes enseignantes.

Pour la Rectrice, et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Nord



Jean-Yves BESSOL